

## **Conclusions et recommandations du Comité de Pilotage du projet d'Appui au démarrage du programme MASE pour l'Afrique Orientale et Australe et l'Océan Indien**

1<sup>e</sup> Réunion des points focaux anti-piraterie AfOA-OI, 7-8 mars 2013, Seychelles

### **INTRODUCTION**

1. La première réunion du Comité Technique de Suivi (CTS) des points focaux du Projet d'appui au démarrage (Start-up) du programme de sécurité maritime (MASE) pour la région Afrique orientale, australe et océan Indien (AfOA-OI) a été organisée par la Commission de l'océan Indien (COI) les 7 et 8 mars 2013 à Victoria, Mahé, Seychelles.
2. Lors de cette première réunion du CTS des points focaux du projet d'appui au démarrage du programme MASE (Start-up MASE), les conclusions et recommandations suivantes ont été formulées et/ou adoptées. La liste des participants est jointe en Annexe 1 et l'ordre du jour est joint en Annexe 2.

### **CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

#### **3. Le réseau des points focaux**

Actions à mener en ce qui concerne le réseau des points focaux du projet d'appui (Start-up) au futur programme MASE en cours de préparation:

- 3.1 Le réseau des points focaux du projet d'appui (Start-up) sera complété dans les meilleurs délais.
- 3.2 L'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) procèdera à l'identification du point focal somalien (avec le soutien, si nécessaire, de l'Union africaine –UA- et le Bureau politique des Nations unies pour la Somalie –UNPOS).
- 3.3 La fréquence des réunions du réseau des points focaux sera intensifiée.

#### **4. 3<sup>e</sup> réunion ministérielle AfOA-OI**

- 4.1. La prochaine étape dans la préparation de la mise en œuvre opérationnelle du programme MASE concernera l'organisation par la Commission de l'océan Indien (COI) de la troisième réunion ministérielle sur la sécurité et la piraterie maritimes dans l'AfOA-OI.
- 4.2 Cette réunion se tiendra au cours de la phase opérationnelle du projet d'appui au programme MASE.
- 4.3 Elle se tiendra dans un Etat de l'AfOA-OI qu'il reste à identifier; la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) formulera une proposition au Secrétariat général de la COI dans un délai de 30 jours.
- 4.4 La COI adressera aux points focaux le projet d'ordre du jour de cette réunion avec des propositions. Parmi les points à inclure à l'ordre du jour de la 3<sup>e</sup> réunion ministérielle des Etats AfOA-OI figurera le point sur la constitution du réseau des points focaux: le réseau des points focaux constitué pour le suivi du projet Start-up constituera également le réseau des points focaux/ le CTS du programme MASE. Le mécanisme de coordination entre la coordination régionale du Programme MASE et les points focaux sera mieux précisé.

## **5. Délai de mise en œuvre du Start-up**

Les participants à la réunion ont pris note des retards dans la mise en œuvre du projet d'appui au démarrage du programme MASE, compte tenu des délais inévitables dans la mise en œuvre de la phase initiale. La réunion a été l'occasion de féliciter la COI et la République des Seychelles pour la réussite de la mise sur pied de la Cellule Anti-Piraterie de la COI qui contribue à une bonne mise en œuvre du projet.

## **6. Programme MASE**

Les participants à la réunion ont pris acte de la décision imminente de financement de l'UE pour le programme MASE suite à la soumission faite par l'organisation régionale responsable. Les participants ont noté que le travail préliminaire pour une mise en œuvre rapide du programme est en cours.

## **7. Prolongation de la phase opérationnelle du Start-up**

La phase opérationnelle du projet d'appui pourrait être prolongée, s'il apparaît nécessaire, pour éviter toute rupture de continuité entre la fin du projet d'appui et le début de la phase opérationnelle du programme MASE, afin de permettre une bonne transition pour la réallocation des ressources entre des actions prévues au projet d'appui, et pour exécuter ces actions.

## **8. UNPOS**

Dans le cadre du processus de Kampala, les participants à la réunion ont pris note des activités parallèles conduites par l'UNPOS. L'engagement de l'UNPOS dans la mobilisation des acteurs locaux et autres acteurs clés, est de nature à enrichir la coopération et la coordination des actions compte tenu des difficultés et de la situation changeante sur le terrain. Les participants à la réunion ont également reconnu le rôle de l'UNPOS dans le processus de prise en charge des pirates et dans la maintenance d'outils de référence, dont une base de données, qui contribuent au renforcement des capacités des parties concernées.

## **9. Décisions relatives à la conduite du projet Start-up et à la préparation de la mise en œuvre opérationnelle du programme MASE**

9.1- Le Secrétariat général de la COI se rapprochera de la Délégation de l'Union Européenne à Maurice pour étudier un élargissement des critères d'éligibilité à l'aide logistique octroyée par le projet d'appui au programme MASE, et à la définition des critères d'éligibilité à l'aide logistique pendant la phase opérationnelle du programme MASE.

9.2 – La COI précisera davantage les actions du résultat 4 en ce qui concerne la nature et les niveaux de coopération opérationnelle à atteindre, et précisera la ventilation financière entre les actions prévues au résultat 4 en tenant compte des besoins des pays qui seront exprimés par les points focaux lors des prochaines réunions.

9.3. Les participants à la réunion ont formulé les recommandations suivantes:

*Soutien à la Somalie pour établir sa zone économique exclusive? spéciale (ZEE)*

a/ Les participants à la réunion ont décidé que des actions immédiates, sous la forme d'une expertise court-terme, doivent être conduites et ont noté que d'autres acteurs s'intéressent également (Norvège, programme Smartfish de la COI...).

b/ Les participants ont également souligné que la réponse à cet enjeu doit venir d'abord d'une initiative de la Somalie, que le projet peut soutenir, tout en tenant compte du délai que peut

prendre l'avènement d'un gouvernement stable en Somalie et la durée restante du projet d'appui au démarrage du programme MASE.

c/ Les participants ont rappelé que la Somalie doit être consultée sur ces enjeux relevant de sa souveraineté, tout en tenant compte des résultats des ateliers de travail de l'UNPOS sur la stratégie maritime et la sécurité maritime de la mi-mars 2013 à Addis-Abeba, Ethiopie.

*Etudes systématiques et approfondies sur les impacts sociaux et économiques de la piraterie maritime dans la région.*

a/ Les participants ont pris connaissance des nombreuses études complétées ou en voie de l'être, et conduites par la Banque mondiale, l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), Ocean beyond piracy. Ces études s'intéressent aux impacts économiques, financiers et sociaux de la piraterie maritime dans la région AfOA-OI.

b/ Les participants ont recommandé que la portée de l'étude prévue initialement soit affinée afin de combler les lacunes et les capacités d'évaluation des FIU de la région, conformément aux recommandations issues de la rencontre des Seychelles en octobre 2012. Il a été décidé que le COMESA fournira des TdR revus d'ici la fin du mois de mars 2013 afin de procéder, dans la foulée, au lancement de l'étude.

c/ Il est donc recommandé qu'un plan d'action soit élaboré et mis en œuvre.

*Etude de faisabilité sur le cadre légal et juridique sur la sécurité maritime dans l'AfOA-OI*

Les participants ont noté que les TdR devront être finalisés et circulés au sein du réseau des points focaux afin de lancer la procédure d'appel d'offres. Ce processus ne devra pas nécessiter une extension de la ligne budgétaire.

*Garantir la visibilité du Code de Conduite de Djibouti Code of Conduct (sans allocation de budget)*

Les participants au comité de suivi ont noté que l'Organisation Maritime Internationale (OMI) sera consultée pour l'actualisation des activités en lien avec le Résultat 5 du programme MASE.

*Fourniture de matériel léger*

a/ Les participants à la réunion ont pris note que cette activité est en cours conformément aux conditions du programme. Ils invitent, en outre, le Kenya et la Tanzanie à fournir à l'UAP (Unité anti-piraterie) leurs demandes à être considérées pour financement en conformité avec les critères d'éligibilité de l'UE pour de tels matériels.

b/ Le détail du processus d'évaluation de la nouvelle demande est donné au point 9.1.

*Equipement pour l'Unité anti-piraterie (UAP)*

a/ Les participants ont noté que l'UAP est à présent équipée de manière satisfaisante grâce aux ressources issues de cette ligne budgétaire.

*Implication des acteurs non étatiques (ANE)*

a/ Les participants ont en outre pris note des dispositions de la convention de financement du projet Start-up MASE concernant la participation directe des ANE. Il a été fait mention des ONG s'intéressant particulièrement aux droits humains du côté des pirates et des otages, à l'instar de la participation de SPEAK Human Rights à la réunion ministérielle AfOA-OI tenue à

Maurice en octobre 2010. Cette participation active devrait être encouragée dans les prochaines réunions politiques et techniques.

b/ Les participants ont pris connaissance des activités spécifiques menées par chacune des organisations régionales dans le cadre du projet Start-up MASE:

- 1) Le soutien à l'EAC sur la formulation des politiques, le protocole d'accord avec Interpol, la mission d'échange aux Seychelles après consultation de la délégation de l'UE en Tanzanie.
- 2) IGAD – expertise de court terme spécifique en appui à la préparation de la phase opérationnelle du programme MASE, après approbation de l'UE.
- 3) COMESA – Conduite de missions pour finaliser la stratégie sur les flux financiers suite l'atelier de travail d'octobre 2012 sur le Résultat (B)3 du projet Start-up MASE.

c/ Après des débats sur la faisabilité d'importantes activités du projet Start-up en conformité avec le calendrier agréé pour la phase de mise en œuvre initiale, le comité a demandé à la COI de soumettre à la délégation de l'UE à Maurice une demande pour une extension de six mois sans coût supplémentaire. Ceci permettra de poursuivre la mise en œuvre d'importantes activités et de les compléter, s'agissant particulièrement des activités de l'UNPOS (en tenant compte de l'émergence d'un nouveau gouvernement en Somalie). Ainsi, on évitera un écart trop grand dans la transition du projet Start-up MASE vers la phase opérationnelle du programme MASE.

d/ La réunion des points focaux a également été l'occasion d'examiner la possibilité d'accéder aux critères et clauses de la convention de financement, après évaluation par l'ordonnateur régional et la délégation de l'UE à Maurice. Dans ce contexte, les participants ont pris note des demandes de l'UNODC et de Madagascar pour des activités spécifiques. Les participants ont recommandé que les experts des OR (Organisations régionales) conduisent des missions pour évaluer les besoins des Etats.

#### *9.4 La lutte contre le blanchiment de l'argent de la piraterie.*

Les conclusions de l'atelier sur la lutte contre le blanchiment de l'argent de la piraterie organisé par la COI les 29 et 30 octobre 2012 à Mahe (Seychelles), sont validées. Dans la droite ligne du partage de l'information en matière d'actions contre le blanchiment d'argent et les flux financiers illicites liés à la piraterie, les participants ont approuvé le rapport de l'atelier régional qui s'est tenu les 29-30 octobre 2012 aux Seychelles. Ils ont aussi pris note de la proposition de création d'un système de communication régional de sécurité, conformément au volet d'activités conduit par le COMESA, en collaboration étroite avec Interpol.

### **10. Visibilité.**

Les institutions et organisations responsables pour la mise en œuvre des actions sont tenues d'assurer une bonne visibilité des organisations régionales, maîtres d'ouvrage, gestionnaires de l'enveloppe régionale AfOA-OI. Ces organisations fourniront aussi à chaque réunion des points focaux un rapport détaillé d'activités indiquant les montants financiers employés à chaque action et les résultats atteints.

### **11. Interventions des participants**

- a. – Seychelles

Les Seychelles ont souligné la nécessité d'impliquer d'autres Etats dans le processus de traitement judiciaire des présumés pirates.

b. – Madagascar

Madagascar a déclaré sa volonté de juger des présumés pirates, y compris ceux appréhendés par l'UE. Dans cette perspective, Madagascar demande à bénéficier du soutien de l'ONUSC pour adapter son droit pénal. Madagascar demande la révision des critères d'éligibilité au bénéfice du soutien de l'ONUSC, ainsi qu'à l'aide logistique du projet d'appui.

Madagascar a indiqué vouloir créer un centre anti-piraterie à vocation régionale (projet déjà évoqué au Conseil des Ministres de la COI). L'étude de faisabilité n'est pas achevée car la définition des fonctions de ce centre a évolué (il s'agira d'un centre de fusion d'information maritime, auquel sera associé un volet de formation, dont le développement requiert le soutien de plusieurs partenaires : UE/MASE, UE/CRIMARIO, OMI, bailleurs bilatéraux).

c. – Comores

L'Union des Comores a demandé la révision des critères d'éligibilité à l'aide logistique et au bénéfice du soutien de l'ONUSC.

d.– Burundi

Le Burundi souhaite que soient précisées les conditions et modalités de la participation des Etats Africains enclavés au programme MASE, notamment à son volet opérationnel.

## **12 Prise en considération des communications des partenaires clés**

12.1 Les participants ont pris note des présentations faites par le COMEDA, l'EAC, l'IGAD et la COI sur les cinq domaines de résultats du programme MASE dont l'ordonnateur régional sera l'IGAD.

12.2 Les participants ont pris note des présentations faites par l'Union africaine, EUCAPNESTOR, ONUSC, UNPOS, le programme Smartfish de la COI, Interpol et RAPPICC.

12.3 Dans le cadre d'une approche globale de la sécurité maritime prônée par l'UE, la réunion a souligné l'importance d'une bonne coordination et coopération avec tous les projets financés par l'Union Européenne, en particulier le «Critical Maritime Routes Programme (CMR) in the Western Indian Ocean» et la mission EUCAP NESTOR et souhaité que tous les projets financés par l'UE soient explicitement mentionnés dans le MASE.

12.4 La mobilisation de fonds additionnels avec d'autres partenaires fera partie des décisions prises.

## **13 Experts de la COI / UAP**

La réunion pris bonne note de la décision de la COI de faire appel aux experts des pays membres pour mettre en œuvre le projet. Alors que d'autres organisations régionales peuvent recruter des expert, l'UAP continuera, elle, d'être le «bras armé» de la COI tant pour le projet Start-up MASE, y compris pendant l'éventuelle période d'extension, que pour le programme MASE.